Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE

SECRÉTARIAT D'ÉTAT CHARGÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES

*La Ministre*

Paris, le 16/12/19

Monsieur le président, Cher Philippe Calmette

Par une correspondance du 14 novembre dernier, vous avez souhaité me faire connaître la position de la FISAF sur la dernière rentrée scolaire et, en particulier, sur les dispositions concernant l'inclusion des jeunes porteurs de déficiences sensorielles et de troubles Dys et je vous en remercie.

C'est avec beaucoup d'attention que j'ai pris connaissance de vos analyses, de vos réserves et de vos propositions.

Concernant la situation des AESH, les évolutions très positives engagées cette année vont être poursuivies et permettront une montée en compétence effective des personnels qui pourront désormais disposer de contrats sécurisés. Je veillerai à ce que les professionnels de la FISAF soient associés, chaque fois que possible, aux initiatives de formation qui seront proposées dans les régions.

Concernant le développement des PIAL, il fait actuellement l'objet d'une évaluation par l'inspection générale de l'Education nationale et les résultats de cette enquête nous permettront de procéder aux ajustements nécessaires dès la rentrée 2020. Il en est de même des autres nouveaux dispositifs que vous évoquez, et notamment des PIAL renforcés et des équipes mobiles d'appui médico-social dont la complémentarité sera précisée.

D'autres points que vous évoquez : le développement des Ulis, la réduction des inégalités territoriales, le développement des formations au LPC et à la LSF, l'amélioration de l'accès aux centres de transcription sont au centre des concertations permanentes que je suscite entre les services des directions générales de l'éducation scolaire et de la cohésion sociale.

Monsieur Philippe Calmette
Président de la FISAF
12, avenue Alfred de
Musset - Ambarès
33565 CARBON-BLANC
Cédex

Je vous informe également que les travaux devant conduire à une actualisation des dispositions portant sur l'aménagement des épreuves d'examen sont très avancés, dans la logique des dispositions transitoires qui ont été publiées en octobre pour les candidats au baccalauréat réformé ainsi que ceux portant sur la création, demandée par les familles dans un but de simplification, d'un livret de parcours inclusif individuel.

Enfin, comme la FISAF, je suis convaincue que le développement des partenariats et des coopérations entre les acteurs du monde scolaire et du monde médico-social, à tous niveaux, constitue la clef de la réussite de l'école inclusive et je vous assure que, en lien constant avec Jean-Michel Blanquer, Ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, je ne ménage aucun effort pour atteindre cet objectif.

En vous renouvelant mes remerciements pour votre contribution, je vous prie de croire, Monsieur le président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Bien à vous

Sophie Cluzel

Sophie CLUZEL